



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 28 mars l'an 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 23 mars 2024

Membres présents : BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, NAUDI Edwige, ROUBICHOU Maxime, ROUBICHOU Régis

A donné pouvoir : ARNAUD Guillaume à DANJOU Céline
CAPPELLA Mickaël à CAPPELLA Jérôme

Absent : DARD Jacqueline

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Procuration(s)	2
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 minutes,

■

■ DL-2024-06 VALIDATION DU RETRAIT DE DEUX COMMUNES DU SIVOM DE LA VALLÉE DU DOUCTOUYRE ET DES NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du SIVOM de la Vallée du Douctouyre et des délibérations du comité syndical relative à une modification des statuts.

Cette modification sera faite pour donner suite à la demande formulée par les communes d'Arvigna et de Calzan de se retirer du syndicat.

Il précise que le courrier du Président est accompagné de la délibération du comité syndical, des modalités financières et patrimoniales du retrait et du partage du personnel ainsi que d'un projet de rédaction des nouveaux statuts.

Il indique que le conseil municipal doit se prononcer sur la demande de retrait de la commune et sur le projet des statuts présentés.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- Approuver la demande de retrait de la commune d'Arvigna
- Approuver la demande de retrait de la commune de Calzan
- Approuver le projet de statuts du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité (10 voix POUR) les trois propositions présentées ci-dessus.

■

■ DL-2024-07 ATTRIBUTION DU FOND UNIQUE HABITAT – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 276,00 € au titre du Fond Unique de l'Habitat (FUH) de l'Ariège, géré par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (10 voix POUR) le versement de la somme de 276,00 € pour l'année 2024 au titre du FUH.

■

■ DL-2024-08 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire fait état des nombreuses sollicitations par courrier pour des demandes de subventions 2024.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations communales ou intercommunales suivantes :

- ◆ Comité des Fêtes = 2700,00 € (deux mille sept cents euros)
- ◆ ACCA d'Arvigna (chasse) = 150,00 € (cent cinquante euros)
- ◆ AAPPMA du Douctouyre (pêche) = 150,00 € (cent cinquante euros)
- ◆ FNACA = 50,00 € (cinquante euros)
- ◆ Club des Aînés de la Vallée de l'Hers = 50,00 € (cinquante euros)
- ◆ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pamiers = 150,00 € (cent cinquante euros)
- ◆ Amicale de la Basse et Haute Ariège (Gendarmerie) = 150,00 € (cent cinquante euros)
- ◆ Association Histoire et Patrimoine d'Arvigna = 150,00 € (cent cinquante euros)
- ◆ Association Football Club Coussa-Hers = 50,00 € (cinquante euros)
- ◆ Association Au Cœur d'Arvigna = 250,00 € (deux-cent cinquante euros) dès le dépôt des statuts et d'un RIB en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité (10 voix POUR) la répartition des subventions pour l'année 2024 de la façon citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions seront versées après présentation des comptes rendus moraux et financiers à Monsieur le Maire.

■

■ Dernier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avant le vote du budget

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau du Budget Communal et fait un point financier de la commune en reprenant ligne par ligne le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 qu'il envisage.

Un état précis est effectué sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que les recettes d'investissement et fonctionnement de l'année 2023.

La clôture de l'exercice 2023 fait état d'un résultat positif nous permettant de maintenir un bon niveau d'investissement. Le budget 2023 excédentaire résulte d'une gestion rigoureuse et réfléchie tout en optimisant au maximum l'obtention de différentes aides auxquelles notre commune est éligible.

Monsieur le Préfet de l'Ariège a transmis ses félicitations à l'équipe du Conseil Municipal d'Arvigna pour la bonne gestion des finances pour la commune d'Arvigna.

Monsieur le Maire a établi un budget prévisionnel 2024 qui permet de se projeter sur l'année à venir, et après discussion, il le proposera au vote lors du prochain Conseil Municipal.

■

Informations et questions diverses

■ Création d'une MAM à Arvigna

Ce projet va être porté par 3 assistantes maternelles. Le dossier administratif pour la création de la structure est en cours de finalisation par ces dernières.

■ Imposition

Suite aux annonces du Gouvernement Français, comme toutes les communes de France, Arvigna percevra moins d'impôts en 2023 (fin des compensations, baisse des dotations...). Pour compenser en partie cette diminution de revenus, de nombreuses communes vont augmenter localement les taux d'imposition. Monsieur le Maire ouvre le débat sur ce sujet pour lancer une réflexion sur les nouveaux taux à appliquer en préservant au maximum les contribuables.

■ Voisins vigilants

Notre commune avait voté favorablement pour la mise en place du dispositif « voisins vigilants ». Une réunion d'information va être proposée prochainement aux habitants d'Arvigna afin que les Gendarmes viennent présenter ce dispositif.

■ Formation 1^{er} secours

Une formation réalisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ariège sera proposée aux Arvignais afin de sensibiliser et former les personnes volontaires aux premiers secours. La Mairie prendra en charge le coût de cette formation. Un mail va être envoyé prochainement aux Arvignais afin de connaître les personnes qui souhaitent participer à cette formation pour organiser la session.

■ Maison de Protection des Familles

Une session d'informations sera proposée à l'automne et animée par cette unité de la Gendarmerie afin de sensibiliser la population aux divers types de fraudes existants.

■ Incivilités

Nous déplorons encore des incivilités qui ont eu lieu récemment sur notre commune comme notamment des dépôts d'ordures sauvages et des dégradations légères.

■ Histoire et Patrimoine d'Arvigna

Les membres de l'association HPA ont rénové le métier à ferrer et l'ont repositionné à sa place d'origine à la forge.

Monsieur le Maire remercie Messieurs ROUBICHOU Serge, BALESSOU Patrick et DANJOU Olivier pour avoir créé une mezzanine dans le hangar communal. Cette structure va permettre d'augmenter considérablement la surface de rangement.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **28 mars 2024**, il est **21 heures 45 minutes**.

La secrétaire de séance,

Original signé

Céline DANJOU

Le Maire,

Original signé

Maxime ROUBICHOU